



Arrêté n°2 portant organisation  
de l'élection des représentants étudiants  
au conseil d'administration  
du centre régional des œuvres universitaire d'Amiens

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
Rectrice de l'Académie de Lille  
Chancelière des Universités

- Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 ;
- Vu la circulaire du 15 novembre 2023 ;
- La commission électorale ayant été consultée le 30 novembre 2023 ;

ARRETE

**Article 1 :** dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires d'Amiens, un seul collège électoral est institué.

**Article 2 :** un centre d'appel téléphonique, accessible par appel non surtaxé, est mis en place par le CROUS afin d'aider l'électeur dans l'accomplissement des opérations électorales. Le numéro permettant de contacter le centre d'appel téléphonique est : 09 69 39 19 19.

Le centre d'appel sera accessible, pendant la durée du scrutin, du 6 février 2024 au 8 février 2024, de 9h à 17h.

**Article 3 :** dans le cadre des opérations de vote, quatre postes informatiques dédiés à l'exercice du suffrage seront aménagés au sein des locaux du CROUS d'Amiens, sous la responsabilité de son directeur. L'emplacement et les horaires de mise à disposition des postes sont fixés selon le tableau ci-dessous :

	VILLE	STRUCTURE CROUS	HORAIRES OUVERTURE 6 au 7/02/2024	HORAIRES OUVERTURE 8/02/2024
1	AMIENS	Siège - Services centraux	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
2	AMIENS	Restaurant du Bailly	de 11h30 à 13h20 et de 18h30 à 19h40	8/02/2024 11h30 à 13h20
3	COMPIEGNE	Restaurant du Port à Bateaux	de 11h30 à 13h20 et de 18h30 à 19h40	8/02/2024 11h30 à 13h20
4	BEAUVAIS	Restaurant du jeu de Paume	De 11h30 à 13h20	8/02/2024 de 11h30 à 13h20

**Article 4 :** le directeur général du CROUS d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 30 novembre 2023